

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18832**

Intitulé

MASTER : MASTER Master Droit mention Droit privé spécialité Gestion du patrimoine privé et professionnel finalité professionnelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Panthéon Assas - Paris 2, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Le Président de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), Recteur de l'académie de Paris

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc, 313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Gestion du patrimoine privé et professionnel forme des spécialistes hautement qualifiés dotés d'une formation juridique pluridisciplinaire (droit civil des biens, des obligations et de la famille, droit de l'entreprise et des sociétés, droit social et de la protection sociale, droit fiscal et droit international) et d'une culture bancaire et financière approfondie avec une importance particulière évidemment donnée aux placements d'assurance.

Les titulaires du diplôme sont capables d'exercer tous les types d'activités auxquelles les praticiens de la gestion du patrimoine sont susceptibles d'être confrontés notamment :

- Recevoir des clients et identifier leurs besoins patrimoniaux ;
- Réaliser un diagnostic et une expertise patrimoniale ;
- Conseiller dans tous les aspects de la gestion du patrimoine : conseil en investissement financier ou immobilier, en allocation d'actifs, en réorganisation du patrimoine individuel ou professionnel, en prévoyance ou en transmission, en droit civil, social, droit des sociétés ou en fiscalité, etc.;
- Prendre en charge une mission de gestion patrimoniale de quelque nature que ce soit : gestion déléguée, libérale ou en réseau, et différents mandats de gestion, courtage et intermédiation ;
- Assister et représenter dans le contentieux de la gestion du patrimoine.

Afin d'assurer l'ensemble de ces activités, le titulaire du Master Gestion du patrimoine privé et professionnel est apte à mobiliser des connaissances approfondies et à maîtriser un certain nombre d'outils. Il est capable de :

- maîtriser les différents outils de la gestion des patrimoines privés et professionnels dans les différents secteurs notarial, bancaire, financier des assurances, de la prévoyance et des CGPI en vue de conseiller efficacement dans tous les aspects de la gestion du patrimoine;
- offrir une expertise globale et complète des situations patrimoniales en fonction des paramètres personnels, familiaux et professionnels en vue de définir et conseiller des clefs de choix stratégiques et sécurisés ;
- actualiser ses connaissances en matière de lois, règlements, jurisprudence et doctrine en vue de s'adapter aux évolutions de l'environnement juridique ;
- rechercher et réunir la documentation juridique en vue de procéder à une analyse complète des implications des textes règlementaires et législatifs ;
- analyser une situation en vue de dégager, formuler et résoudre les problèmes juridiques posés ;
- maîtriser les données civiles, sociales et fiscales de la gestion du patrimoine dans une approche nationale et internationale : situation des expatriés, délocalisation des biens et des personnes, règles du droit international privé et de la fiscalité internationale ;
- conseiller et gérer les différents produits d'épargne et placements bancaires et financiers : instruments simples, complexes et dérivés, produits d'assurance et de capitalisation, instruments de prévoyance et de retraite, différents comptes et plans, placements individuels et épargne collective, etc. ;
- conseiller sur les stratégies d'allocation d'actifs en vue d'une gestion optimale des risques et perspectives de rendement en fonction de l'environnement économique, juridique et du profil du client ainsi que des techniques de détention (directe ou indirecte) et de gestion (déléguée ou non).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans le secteur de la gestion du patrimoine et dans le secteur juridique.

Le diplômé peut assurer tous types d'emplois exigeant un haut niveau de connaissance en particulier en Gestion du patrimoine, dans des fonctions d'organisation, de conseil, d'étude et de contrôle de droit.

Le titulaire du Master Gestion du patrimoine privé et professionnel peut exercer au sein de :

- Étude de notaires
- Cabinet d'avocats
- Cabinet de conseils en gestion du patrimoine
- Établissements bancaires et financiers

- Compagnies d'assurances
- Organismes de retraite et de prévoyance.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1901 : Aide et médiation judiciaire

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

M1201 : Analyse et ingénierie financière

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification :

Le master se déroule sur 2 années d'études.

L'accès au master 1 est ouvert aux titulaires d'une licence en droit. Le master 1 mention Droit privé est particulièrement adapté.

L'accès au master 2 Gestion du patrimoine privé et professionnel se fait sur dossier.

La formation en master 1 mention Droit privé est la suivante :

1er semestre :

UEF1 - 20 ECTS

3 matières obligatoires avec TD selon l'une des deux options suivantes :

Option 1 : Droit civil 1 (droit du crédit), Droit des affaires 1 (instruments de paiement et de crédit), Droit civil 3 (régimes matrimoniaux).

Option 2 : Droit civil 1 (droit du crédit), Droit des affaires 1 (instruments de paiement et de crédit), droit international privé 1.

UEC1 - 10 ECTS

Une matière obligatoire sans TD selon l'option suivie au titre de l'UEF1 :

Option 1 : Droit international privé 1.

Option 2 : Droit civil 3 (régimes matrimoniaux).

Options 1 et 2 : 3 matières sans TD parmi : Droit de la concurrence (interne et communautaire), Droit des assurances, Droit des transports terrestres et aériens, Droit de la protection sociale, Droit et économie bancaires, Droit pénal international, Grands systèmes de droit contemporain 1, Procédures civiles d'exécution.

Un enseignement obligatoire d'anglais.

2ème semestre :

UEF2 - 20 ECTS

2 matières obligatoires avec TD selon l'option suivie au 1er semestre:

Option 1 : Droit des affaires 2 (entreprises en difficultés), Droit civil 4 (successions et libéralités).

Option 2 : Droit des affaires 2 (entreprise en difficultés), Droit international privé 2.

UEC2 - 10 ECTS

2 matières obligatoires avec TD selon l'option suivie :

Option 1 : Droit international privé 2, Droit du commerce international.

Option 2 : Droit civil 4 (successions et libéralités), Droit du commerce international.

Options 1 et 2 : 2 matières sans TD parmi : Droit maritime, Droit de la construction, Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common law), Philosophie du droit, Sociologie historique du droit, Histoire du droit patrimonial de la famille, Droit de la propriété intellectuelle (brevets, marques, propriété littéraire et artistique), Droit pénal spécial.

Un enseignement obligatoire d'anglais.

Un enseignement facultatif : Atelier de professionnalisation.

La formation dispensée en master 2 Gestion du patrimoine privé et professionnel est la suivante :

◆ Volet formation initiale : 60 ECTS

Données structurelles de la gestion du patrimoine (enseignements magistraux)

- Condition civile du patrimoine

- Principes de bases de la dévolution et de la transmission du patrimoine

- Fiscalité de la constitution, de la conservation et de la transmission du patrimoine

Dynamique de la gestion patrimoniale (enseignements méthodologiques)

- Valorisation du patrimoine

- Cloisonnement du patrimoine

- Optimisation de la transmission du patrimoine

- Délocalisation des biens et internationalisation des opérations

- Exercice professionnel de la gestion du patrimoine

- Anglais

Dans sa dimension formation initiale, le Master gestion du patrimoine privé et professionnel impose aux étudiants de suivre en parallèle des enseignements un stage d'une durée minimum de deux mois ou de suivre la formation en apprentissage.

Le stage ou l'apprentissage sont effectués dans une entreprise, un cabinet ou une étude exerçant dans le secteur de la gestion du patrimoine. Ils donnent lieu à la rédaction d'un rapport qui est soutenu en fin d'année en même temps que le mémoire d'études.

◆ Volet formation continue : 60 ECTS

- Assurance-vie et assurance décès
- Décomposition et recombinaison familiale
- Fiscalité
- L'optimisation de l'investissement immobilier
- La situation professionnelle
- Le crédit bancaire
- Le métier de conseiller et son environnement
- Les actifs bancaires et financiers
- Les actifs immobiliers
- Les différents modes d'appropriation et détention des actifs patrimoniaux
- Les personnes vulnérables
- Les placements en œuvres d'art
- Les sociétés patrimoniales
- Les sociétés professionnelles
- Présentation détaillée du processus du conseil patrimonial
- Problématiques patrimoniales
- Rappel de la méthode de l'approche patrimoniale globale
- Régimes matrimoniaux
- Successions et libéralités
- Synthèse de fiscalité
- Travaux dirigés et devoirs à domicile

◆ Modalités de contrôle des connaissances

Dans le cadre de la formation initiale, le contrôle des connaissances porte sur l'ensemble des enseignements et s'effectue sous forme d'examens écrits, oraux, contrôle continu, mémoire et stage assorti d'une soutenance.

Le diplôme est délivré avec la mention :

Très bien : 17-20

Bien : 15-17

Assez bien : 13-15

Passable : 10-13

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le diplôme est délivré sur délibération du jury du master concerné. Le jury est désigné chaque année par le président de l'Université dans les conditions prévues à l'article L.613-1 du Code de l'éducation
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le diplôme est délivré sur délibération du jury du master concerné. Le jury est désigné chaque année par le président de l'Université dans les conditions prévues à l'article L.613-1 du Code de l'éducation
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X		Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 25 août 2002 modifié relatif au diplôme national de master.

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24 octobre 2011 - n°20051890 - relatif aux habilitations de l'Université Paris 2 à délivrer des diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation - articles R613-32 à R613-3 relatifs à la VAE.

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Formation initiale

2010-2011 : 300 candidatures - 45 admis à s'inscrire - 17 diplômés

2011-2012 : 307 candidatures - 45 admis à s'inscrire - 20 diplômés

Formation continue

2008-2009 : 26 candidatures - 15 admis à s'inscrire - 14 diplômés

2009-2010 : 29 candidatures - 17 admis à s'inscrire - 16 diplômés

2010-2011 : 34 candidatures - 18 admis à s'inscrire - 17 diplômés

2011-2012 : 35 candidatures - 19 admis à s'inscrire - 12 diplômés

Autres sources d'information :

[Site Internet de l'autorité délivrant la certification](#)

Lieu(x) de certification :

Université Panthéon Assas - Paris 2 : Île-de-France - Paris (75) [Paris 5ème]

Université Panthéon-Assas Paris 2 - 12 place du Panthéon Paris 5ème

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Paris 2 - 12 place du Panthéon Paris 5ème

Historique de la certification :

Le master 2 Gestion du patrimoine privé et professionnel de l'Université Panthéon-Assas a été créé en 2005.